

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 95

Artikel: VIII^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes : (Genève, 6-12 juin 1920)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255849>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un dernier mot avant la votation

Tout semble avoir été déjà dit. Il est un point peut-être sur lequel on a moins insisté que sur les autres, parce que les principales intéressées n'ont pas voix au chapitre : c'est sur ce que la Société des Nations apportera aux femmes.

Si comme Association suffragiste, nous protestons purement et simplement contre l'exclusion de la moitié de la population suisse de ce scrutin, dont l'importance se révèle de jour en jour plus grande, comme personne individuelle, nous tenons à relever ce que les femmes suisses auront à gagner à l'adhésion de leur pays à la Société des Nations.

Nous ne méconnaissions nullement, qu'il le soit clairement établi ici, les lacunes de son organisation actuelle et ses erreurs. Mais toute œuvre humaine est perfectible, et tout effort vers la réalisation d'un progrès ne peut souvent s'accomplir que par étapes.

Et voici que, pour nous féministes, la Société des Nations a manifesté d'emblée en notre faveur. D'emblée, elle a posé en principe sur un terrain très vaste la reconnaissance de deux des revendications pour lesquelles depuis des années nous luttons, nous épuisant en efforts. Le libre accès des femmes aux mêmes conditions que les hommes à tous les postes de la Société d'abord. Non pas aux places subalternes, aux offices de dactylographes ou d'employées de bureau que l'on nous réserve si volontiers, mais à toutes les fonctions de la Société, ou des services qui s'y rattachent, y compris le Secrétariat, dit expressément l'article 7. Le jour où un pays consentira à se faire représenter par une femme capable et distinguée dans un des organes de la Société, rien n'empêchera donc celle-ci de siéger avec les mêmes droits que ses collègues masculins dans le Conseil ou dans l'Assemblée de la Ligue. Se rend-on toujours compte, dans nos milieux féministes suisses, du progrès immense que constitue cette disposition ?

Et en second lieu, c'est en rapport direct avec la Société des Nations que fonctionnera le Bureau International du Travail, dont le mécanisme est réglé par un ensemble de dispositions spéciales, où nous relevons ceci encore, qui cadre directement avec une autre, et combien importante de nos revendications.

Le salaire doit être égal sans distinction de sexe pour un travail de valeur égale.

Faut-il rappeler ici les luttes qui se déroulent dans tant de professions pour la reconnaissance de ce principe d'élémentaire justice ? Les difficultés qui en entravent l'aboutissement, les préjugés, les égoïsmes qui se mettent à la traverse ?... Et les féministes suisses ne salueraient pas l'avènement de ce progrès que leur apporte la Société des Nations ?

Nous ne voulons pas dire par là que, pour ces deux raisons seules, les femmes puisqu'elles ne peuvent, hélas ! pas voter, doivent faire de la propagande pour l'adhésion. Nous ne croyons pas que leur intérêt spécial doive, en des cas aussi graves, se placer au-dessus de l'intérêt général. Mais la reconnaissance de deux principes féministes, qui sont justes, et par cela même d'un intérêt moral général, s'allie ici avec une œuvre féconde d'une portée infinie d'humanité et de paix. Une de celles à propos de laquelle le pasteur Ragaz a pu rappeler la parole biblique : « De leurs glaives, ils forgeront des socs de charrue, de leurs lances des serpes ; une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre. » « Les siècles, ajoute-t-il, ont les uns après les autres regardé à la réalisation de cette prophétie. Maintenant, elle surgit des flots sanglants d'un nou-

veau déluge, et devient un fait tangible d'une nouvelle époque de l'histoire du monde. La guerre est vaincue, les épées sont brisées, la justice et l'amour l'emportent sur la violence, et la terre haletante dans le sang et le meurtre qu'ont accumulés les siècles passés voit se lever sur les peuples un nouveau soleil. ¹ »

Et c'est pourquoi nous avons tenu, qu'en cette heure historique, la voix du *Mouvement Féministe*, qui est celle de beaucoup de femmes conscientes de leur responsabilité, se fit entendre elle aussi.

E. Gd.

VIII^{me} CONGRÈS de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes (Genève, 6-12 Juin 1920)

Depuis que notre dernier numéro a paru, bien des points du programme se sont encore précisés, et d'importantes nouvelles reçues, soit par le Secrétariat international, soit par le Comité suisse d'organisation, permettent toujours davantage d'affirmer tant l'intérêt capital de ce Congrès que la sympathie qu'il rencontre dans tous les milieux.

La plus grosse de ces nouvelles est sans contredit celle que le Comité suisse a reçue le jour même où le *Mouvement Féministe* sortait de presse : la concession de la cathédrale de St-Pierre, le dimanche 6 juin à 11 h. et quart du matin, pour le sermon que prêchera Miss Maude Royden, un des prédicateurs les plus renommés de l'église de City Temple à Londres. Il y a là évidemment un signe des temps qui prouve à quel point notre cause a progressé. Que le Consistoire de l'Eglise nationale de Genève et le Conseil de paroisse de St-Pierre aient, sans restriction aucune, accordé à une femme le droit de prêcher dans le temple qui invoque à la fois, et tout le passé de Genève et la mémoire de Calvin, dans cette cathédrale d'où est partie la Réforme et qui est si intimement liée à toute notre histoire, qu'elle est la pierre angulaire de toute la vie religieuse et patriotique de Genève... c'est véritablement la preuve que quelque chose est changé. La femme n'est plus l'être frivole et subalterne à qui on interdit les grands envols de la pensée et les larges élans de l'éloquence sacrée : c'est une conscience, une âme qui a le droit, tout comme un homme, de proclamer sa foi du haut d'une chaire, et cela dans l'enceinte religieuse qui, seule peut-être en son genre avec St-Pierre de Rome, incarne l'irrésistible grandeur d'une idée.

Pour nous, suffragistes de Genève, c'est avec une émotion profonde que nous irons le 6 juin à St-Pierre entendre Miss Royden. Nous n'y invoquerons pas seulement sous la voûte gothique tout le passé de traditions huguenotes qui nous tient si fort à cœur, à nous qui, comme les réfugiés réformés d'autrefois, bataillons pour le triomphe d'une cause : nous y saluerons aussi l'avenir. Un avenir que devinait déjà, dans une prédication qui produisit grand effet, voici deux ans, un ami regretté de notre cause : le pasteur Vallotton de Lausanne ; mais qu'il ne croyait pas encore si proche : la reconnaissance absolue de l'égalité spirituelle et morale de l'homme et de la femme. Egalité que l'Evangile a proclamée, mais sur laquelle les préjugés masculins ont trop souvent jeté l'obscurité de leurs sophismes.

Ajoutons, pour répondre à une question qui nous a été fréquemment posée depuis que la presse quotidienne a répandu la nouvelle, que Miss Royden prêchera en anglais, et qu'il ne peut être question de songer à traduire son sermon. Toute la gran-

¹ *Neue Wege*, avril 1920.

leur imposante d'une prédication à St-Pierre en serait simplement abimée. C'est pourquoi ce service ne remplacera pas le service habituel de 10 h. mais lui succédera. Les mesures nécessaires seront prises pour assurer entre les deux services le calme indispensable dans la cathédrale.

* * *

Quelques petites modifications ont dû être apportées d'autre part au programme des séances que nous avons publié dans notre précédent numéro. La grande séance publique de la salle de la Réformation: *Le suffrage des femmes en pratique*, a été avancée d'un jour et fixée au mercredi 9 juin, ceci pour laisser aux oratrices de la séance consacrée au mouvement suffragiste en Orient le temps d'arriver à Genève. Ces dames parleront dans la grande salle de la Maison Communale le jeudi 10 à 8 h. 30 du soir, et aux noms des oratrices hindoues, Mrs Naidu et Chandra Sen, il faut ajouter celui de Mrs Gauntlott, déléguée de sociétés féministes japonaises.

Le programme des séances simultanées des sections a été lui aussi quelque peu modifié, précisé, allégé. Nous le donnons ci-après sous sa forme que nous croyons définitive — toutes réserves étant faites naturellement quant à la désignation des oratrices. Nous ne pouvons pour notre compte que nous féliciter de la décision prise à Londres en 1914 de prévoir des séances de sections, celles-ci permettant une étude beaucoup plus approfondie et plus sérieuse des sujets traités. Le seul inconvénient est que chaque congressiste regrettera de ne pouvoir se couper en trois morceaux pour assister à chacune de ces séances simultanées, qui, toutes, touchent à un point profond et important de nos préoccupations féministes.

MARDI 8 JUIN, de 2 h. 30 à 4 h. 30.

SÉANCES SIMULTANÉES DE 3 SECTIONS.

Petite Salle: I. L'œuvre des femmes conseillères municipales.

Oratrices: Miss ELEANOR RATHBONE, conseillère municipale (Liverpool) et juge de paix; Mme PLANINKOVA, conseillère municipale (Prague); Mrs. MALCOLM, conseillère municipale (Transvaal). — Déléguées conseillères municipales en Autriche, Danemark, Norvège, Suède, et aux Etats-Unis. — Discussion.

Grande Salle: II. A travail égal, salaire égal, et le droit au travail de la femme.

Présidente: Mme MUNCH, députée, Danemark.

- a) La nouvelle loi danoise sur l'égalité de traitements des fonctionnaires et l'égalité d'accès aux fonctions publiques: Fru ARENHOLDT (Danemark).
- b) Les dispositions de la nouvelle Constitution allemande sur l'égalité d'accès aux fonctions publiques et le droit pour les femmes fonctionnaires de conserver leur poste en cas de mariage: Mme LINDEMANN, chef du Département féminin à l'Office du Travail de Wurtemberg (Allemagne).
- c) L'activité des femmes dans de nouvelles industries et la récente législation qui les en exclut (Grande-Bretagne).
- d) L'attitude des Sociétés féminines envers les décisions de la Conférence internationale du Travail à Washington sur: a) la réglementation du travail des femmes; b) la réglementation du travail des femmes enceintes.

Discussion.

Théâtre: III. La situation civile de la femme: les derniers progrès.

Présidente: Mme STRITT (Allemagne).

- a) La nouvelle loi suédoise de 1920 sur le mariage et la tutelle (Suède).
- b) La nouvelle loi italienne de 1919 sur le mariage, l'accès aux professions et la situation civile de la femme (Italie).
- c) Les dispositions de la nouvelle Constitution allemande de 1919 sur le mariage et la tutelle (Allemagne).
- d) La loi modifiant les conditions d'incapacité pour cause de sexe et ce que les femmes ont obtenu (Grande-Bretagne).

Discussion.

MERCREDI 9 JUIN, de 2 h. 30 à 4 h. 30.

SÉANCES SIMULTANÉES DE 3 SECTIONS.

Petite Salle: IV. L'organisation de la propagande suffragiste.

Présidente: Mme DE WITT-SCHLUMBEBGER (France).

- a) L'organisation d'une Association suffragiste nationale (France).
- b) L'organisation d'une Ligue d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes: Un délégué de la Ligue internationale d'Electeurs pour le Suffrage des Femmes.
- c) L'organisation d'une campagne suffragiste au moment de la votation populaire (Etats-Unis).
- d) L'organisation d'un cours de vacances suffragiste (Suisse).
- e) L'organisation de l'action parlementaire suffragiste (Hollande, Italie, Roumanie).

Discussion.

Grande Salle: V. La valeur économique du travail domestique de la femme mariée et de la mère de famille.

Présidente: Miss E. RATHBONE, conseillère municipale, juge de paix (Grande-Bretagne).

Questions posées: Comment la liberté économique peut-elle être reconnue à la femme mariée ou à la mère de famille?

Un droit doit-il être reconnu à la femme mariée sur une part du gain de son mari?

Les pensions d'Etat aux mères doivent-elles être données aux veuves? aux femmes mariées? aux mères hors mariage?

- a) Les pensions aux mères à Christiania (Norvège).
- b) Les pensions aux veuves aux Etats-Unis.
- c) Notre projet de loi pour faire reconnaître des pensions aux veuves ayant des enfants: Miss K. D. COURTNEY (Gde-Bretagne).

Discussion.

Théâtre: VI. La lutte contre la prostitution dans ses relations avec les maladies vénériennes.

Présidente: Dr ALETTA JACOBS (Hollande).

- a) Notre méthode d'action contre le vice et les maladies vénériennes: Dr Mann (Etats-Unis).
- b) Les formes anciennes et nouvelles de la réglementation de la prostitution. (Les noms des orateurs seront annoncés plus tard.)

Discussion.

JEUDI 10 JUIN, de 2 h. 30 à 4 h. 30.

Petite Salle: VII. La presse et le mouvement féministe.

Présidente: Mme VILMA GLÜCKLICH (Hongrie).

Questions posées:

- a) Par quels moyens obtenir la plus vaste diffusion de nouvelles concernant le mouvement féministe et l'activité féministe?
- b) Par quels moyens obtenir l'emploi plus fréquent de femmes journalistes de profession.
- c) Devrions-nous encourager la création d'une agence spéciale pour les nouvelles féministes internationales, ou devons-nous travailler plutôt avec le concours des agences déjà existantes?

(Les noms des orateurs de Suisse et d'autres pays seront annoncés plus tard.)

Discussion.

Grande Salle: VIII. Nationalité et domicile de la femme mariée.

Présidente: Mme ANNA WICKSELL (Suède).

- a) La nationalité et le domicile de la femme mariée, et la nécessité d'une entente internationale pour faire aboutir une réforme en ces matières: Mme GRINBERG (France).
- b) Les améliorations à la loi anglaise de 1914 sur la nationalité: Sir W. DICKINSON, ancien député (Grande-Bretagne).
- c) Les améliorations apportées à la loi de 1914 sur la nationalité (Allemagne).
- d) Les dispositions relatives à la nationalité indépendante de la femme dans la loi électorale et la nouvelle loi sur la naturalisation (Canada).

Discussion. (Orateurs annoncés: Suisse, etc.)

Théâtre: IX. Les résultats pour l'enfant de la situation légale de la femme.

a) Le Bureau officiel américain de protection infantile: Miss JULIA LATHORP, chef de ce bureau (Etats-Unis).

Discussion.

b) La loi de 1915 sur les droits de l'enfant illégitime. (Norvège).

Discussion.

* * *

En terminant, quelques renseignements d'ordre pratique :

Les inscriptions au Congrès, d'abord. Celles-ci sont reçues dès maintenant par la trésorière de notre Comité suisse d'organisation, M^{me} Leuch, à Berne, qui, contre tout versement de Fr. 12.05 au compte de chèques du Congrès, III. 34-58 avec indication de nom et d'adresse, enverra par retour du courrier la carte de Congrès qui tient lieu de reçu (1). Cette carte donne droit à l'entrée à toutes les séances du Congrès (séances plénières, séances de Sections, etc.) pendant les 6 jours de sa durée. Des entrées pour une seule journée au prix de fr. 3.— l'une sont également prévues, mais pour lesquelles il n'est pas nécessaire de s'inscrire d'avance, alors que toutes celles et tous ceux qui le peuvent rendront grand service au Comité suisse d'organisation en retirant leur carte dès maintenant. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que seuls sont admis gratuitement au Congrès, a) les 24 délégués de chaque Société nationale affiliée, b) les délégués gouvernementaux, c) les orateurs des grandes séances publiques, d) les invités spéciaux du Comité international, e) les membres individuels honoraires de l'Alliance internationale. Comme nous ne comptons en Suisse aucune personne appartenant aux 4 dernières catégories, seule la délégation suisse, dont nous publierons prochainement la composition, a droit à l'admission gratuite au Congrès. Les « délégués fraternels », soit les représentants des Sociétés nationales sympathiques au suffrage et qui ont été engagées à déléguer au Congrès deux de leurs membres, doivent payer également leur carte. Ceci, afin qu'aucun malentendu ne puisse subsister. Ceci aussi à destination spéciale du public *habitant la Suisse*, qui est celui qu'atteint essentiellement notre journal. Les personnes domiciliées à l'étranger désirant participer au Congrès, et qui ne rentrent dans aucune des catégories prévues plus haut, sont priées de s'adresser au Secrétariat international du Congrès, 22, rue Etienne-Dumont, Genève, qui leur facilitera les démarches quant à l'obtention du visa de leur passeport pour l'entrée en Suisse, et quant au choix d'un logement. Les conditions financières d'admission sont d'ailleurs les mêmes : carte à 12 fr. suisses, des arrangements spéciaux étant faits pour les pays dont le change est très bas.

Quant aux logements, nous répétons ce que nous avons dit dans notre dernier numéro, en engageant instamment les futurs congressistes à s'adresser directement, soit à M^{me} Binet-Revillod, 8, chemin du Square de Contamines, Genève, pour des logements gratuits ou payants chez des particuliers, soit à M^{me} Girardet-Vielle, 22, rue Etienne-Dumont, Genève, pour des logements dans les hôtels. Toute précision accompagnant ces demandes (indication des prix désirés, date d'arrivée, quartier, etc.) facilitera grandement la tâche considérable de la Commission des Logements.

Et enfin, nous rappelons la souscription ouverte dans nos colonnes, dont nous voudrions voir doubler le total réjouissant atteint grâce aux dons mentionnés plus bas et dont nous remercions encore très vivement les auteurs. Nous savons que d'autres dons ont déjà été directement versés à Berné; nous savons aussi que les temps sont durs et les bourses plus sollicitées que jamais; mais en constatant que le chiffre de 4 à 5000 francs sur lequel nous avons établi notre budget constitue un minimum plutôt qu'un maximum, nous comptons fermement que chaque lecteur, chaque lectrice du *Mouvement Féministe* aura à

¹ Pour faciliter les choses aux personnes habitant Genève, mais *Genève seulement*, un dépôt temporaire de cartes a été établi au Secrétariat du Congrès, 22, rue Etienne-Dumont, au 2^{me} étage, dépôt qui est ouvert tous les matins de 10 heures à midi.

cœur de faire un petit effort, un petit sacrifice en faveur de ce Congrès qui leur apportera directement ou indirectement tant de joie, et dont les effets bienfaisants pour la propagande dans notre pays commencent déjà à se manifester.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DU FONDS DU CONGRÈS

Premières listes	330 Fr.
M ^{lles} C. V.	20 >
M ^{me} P. Ch., Genève	100 >
M ^{me} M. D., Genève	20 >
	<hr/> 470 Fr.

La souscription continue.

L'enseignement ménager obligatoire

« A mal enfourner, on tire les pains cornus », disait Rabelais dans son langage à la fois pittoresque et savoureux.

Il faut croire que, de son temps, on ne se préoccupait pas assez des qualités nécessaires à tout début pour assurer le résultat le meilleur; on faisait mal une chose parce qu'on n'avait pas su la bien commencer.

Ce défaut se rencontre-t-il encore à notre époque dite de civilisation et de progrès? Hélas! oui, et il se perpétuera tant que la jeunesse prétendra tout savoir, ou qu'on ne lui aura pas imposé certaines connaissances reconnues indispensables. On ne réussit jamais tout à fait dans ce qu'on entreprend, si l'on n'a pas commencé par apprendre à le faire; et cela dans tous les domaines. Or, quand il s'agit d'occupations domestiques, de tenue de maison, de soins aux enfants, on admet volontiers qu'il n'est pas nécessaire à la jeune fille, à la jeune femme, à la jeune mère d'avoir été préparée à ces diverses tâches: elle s'y mettra tout naturellement, dit-on.

Vraiment! Permettez que j'en doute et que je déclare au contraire que celles qui n'ont pas appris, au moins un peu, à faire la cuisine, à repasser, à raccommoier, à entretenir linge, mobilier, ustensiles, à donner les soins indispensables à un bébé ou à un malade, ne seront jamais des modèles de maîtresses de maison et de mères de famille; ou, si elles y arrivent, ce ne sera pas sans de longs efforts, sans tâtonnements fâcheux, sans bévues nombreuses, sans que le budget ait connu le manque d'équilibre et que la bourse se soit trouvée en souffrance plus d'une fois.

Que de pains cornus auront été tirés du four! et qu'il aura fallu consommer tout de même!

Autrefois, la préparation à la tâche de maîtresse de maison se faisait tout naturellement dans la famille. La mère enseignait à sa fille les très nombreuses occupations domestiques auxquelles celle-ci serait tôt ou tard appelée. Mais les conditions de la vie ont changé, trop de mères se voient contraintes par les nécessités de l'existence à quitter leur foyer toute la journée; trop de filles aussi sont obligées d'entrer en apprentissage dès leur sortie de l'école. Où trouver le temps, dans ces milieux-là, pour que la première enseigne à la seconde tout ce qu'il lui serait pourtant si nécessaire de savoir? Ailleurs, une mère mondaine fera suivre à sa fille toute espèce de cours; mais lui faire donner des leçons de cuisine ou de repassage! elle n'en a pas même l'idée.

Or, voici que la jeune ouvrière et la jeune mondaine vont se marier, ou se trouvent, par le fait de circonstances nouvelles, appelées à s'occuper des choses d'un ménage. Que va-t-il arriver? Elles tenteront probablement de tenir leur maison. Mais, dès le début, elles se heurteront à des difficultés de tous genres qu'elles ne soupçonnaient pas ou qu'elles se croyaient très capables de